

## COMPTE RENDU

Réunion du 2nd comité de pilotage d'animation du site Natura 2000 « Gorges de l'Hérault »

FR9101388

du 09/12/2015

### Présents :

BENE Laure	Chef de projet GSF/Natura 2000 Communauté de communes Vallée de l'Hérault
BORG Hubert	Adjoint au Maire – Saint Guilhem le Désert
BRICKA Philippe	Conseiller municipal – Notre Dame de Londres
BRUNET Patrick	Président du Comité départemental de spéléologie
CANDORET Elodie	Fédération de pêche Hérault
CAPUS Georges	Maire de Pégairolles de Buèges
CARCELLER Claude	Maire de Montpeyrroux
CARRE Blandine	Groupe chiroptères LR
CHOUPIN Méline	Technicienne Natura 2000 - Communauté de communes Vallée de l'Hérault
DERBOVEN Georges	Association « Amis de Saint Guilhem le Désert »
GILLIOZ Lucie	Fédération régionale des chasseurs - LR
LACAZE David	Administrateur Conservatoire des Espaces Naturels - LR
MARGHESCU Andreas	Syndicat de chasse Saint-Hubert – Saint-Guilhem-le-Désert
MEUNIER Antony	Syndicat mixte du bassin du fleuve Hérault
MICOLA Sylvain	ADVAH Chambre d'agriculture 34
MORERE Nicole	Conseillère départementale
MOURGUES Bernard	Société de Protection de la Nature - LR
PARROT Marie	ONF
PERETTI Mathieu	Direction Départementale des Territoires et de la Mer 34
RAVEL Eric	Fédération de pêche Hérault
RIBO Fabienne	Adhérente Conservatoire des Espaces Naturels - LR
RIVIERE Marc	Conseiller municipal Saint-Bauzille-de-Putois
SAUZEAU Olivier	DGST - Communauté de communes Vallée de l'Hérault
SIMON Stéphane	Maire de Puéchabon
TIBAUT Aurélie	Chargée de mission Natura 2000 - Communauté de communes Grand Pic St-Loup
VINET Olivier	ONF
VINSONNEAU Jean-Christophe	Hérault Sport

### Excusés :

BARBARY Marie-Eve	ONF – Clermont l'Hérault
BARBE Alain	Président – Communauté de Communes Grand Pic Saint Loup
BASSI Isabelle	ONF
BESSIERE Michel	Président - Comité Départemental de Randonnée Pédestre
CARAVELLA Christel	Directrice - Office de Tourisme de Ganges
CAUMONT Magali	Sous-Préfète - Lodève
CONSTANT Agnès	Vice-Présidente à l'environnement - CCVH
DOUTREMEPUICH Philippe	Maire - Causse-de-la-Selle
MESQUIDA Kléber	Président - Conseil Départemental
PITMAN Michel	Président - Groupement des APN
RANDON Jean-Louis	Président - Syndicat intercommunal des Eaux du Pic Baudille
RIGAUD Jacques	Président - Communauté de Communes Cévennes Gangeoises et Suménoises
VILLARET Louis	Président – Communauté de Communes Vallée de l'Hérault

### Pièce jointe :

- Diaporama de présentation de la réunion

### Ordre du jour

- Rappel - présentation rapide du site
- Présentation et **bilan de la seconde année d'animation,**
- Présentation et **validation des actions prévues pour la troisième année d'animation,**
- Signature de la charte Natura 2000 avec les chasseurs de Saint-Guilhem-le-Désert

M. CARCELLER accueille les membres du comité de pilotage et les remercie pour leur présence.

M. SIMON souhaite à son tour la bienvenue sur la commune de Puéchabon, commune au cœur du programme Natura 2000 puisqu'elle est concernée par plusieurs sites. Une bonne partie du territoire concerne la forêt communale, gérée par l'ONF.

Après une présentation de chaque participant, Mme BENE dresse une présentation rapide des enjeux du site Natura 2000.

Mme CHOUPIN présente le bilan de cette seconde année d'animation.

M. VINET présente la pré-étude réalisée cette année sur le pique-prune.

Mme CARRE expose les résultats des suivis de chauves-souris réalisés sur 5 cavités à forts enjeux.

En référence au COPIL du site « Hautes-Garrigues du Montpelliérais » la semaine précédente, M. BORG explique que les questions sur la ressource en eau sont très importantes sur la commune de Saint-Guilhem-le-Désert et souhaiterait qu'une étude soit portée à ce sujet sur cette commune au même titre que pour les communes du Pouget ou Montpeyroux.

Mme CHOUPIN précise que les projets cités se réalisent dans le cadre du Programme agro-environnemental et climatique (PAEC) : sur des zones à enjeux (captage d'eau potable au Pouget / cave portant un projet agro-environnemental à Montpeyroux), des contrats viticoles peuvent être mobilisés, pour limiter notamment l'apport de traitement phytosanitaires. Il ne s'agit pas de la ressource en eau, mais de l'amélioration de la qualité de l'eau. Ces projets se font indépendamment du dispositif Natura 2000, dans le cadre plus large du PAEC.

M. BORG déplore par ailleurs la suppression de la déchèterie d'Aniane et craint une multiplication des décharges sauvages.

M. CARCELLER explique que la gestion des déchèteries a fait l'objet de nombreuses réunions organisées par le Syndicat Centre Hérault. Cette structure a été amenée à supprimer à grand regret certaines déchèteries, en raison d'une baisse importante des ressources financières de la structure. Il explique que la règle est que les administrés ne doivent pas être à plus de 10 km d'un lieu d'apport. Il rappelle que la création de nombreuses déchèteries n'a jamais empêché les décharges sauvages.

Au sujet du projet d'extension de la carrière située sur Argelliers, M. SIMON explique qu'il est bien conscient qu'elle se situe au dessus de la source des Fontailles. Les experts n'étant pas tous du même avis sur les risques encourus pour le captage d'eau potable, un débat est engagé et le Préfet a mis en sursis le projet.

M. BRICKA demande des précisions sur le contenu de la charte Natura 2000 proposée aux chasseurs.

M. CARCELLER répond que cela correspond à un engagement civique, que l'on rappelle ce que tout le monde sait mais que l'on a tendance à oublier : ramasser les cartouches, respecter la réglementation et les autres usagers, ...

Mme CHOUPIN confirme et ajoute que l'on demande notamment à ne pas remettre en eau quelques mares temporaires particulièrement intéressantes. Par ailleurs, afin de ne pas perturber la nidification des rapaces en falaises, il est préconisé pendant la période de reproduction de ne pas stationner sur le haut des falaises.

M. CARCELLER explique qu'au départ, il était sceptique sur Natura 2000, puis il a été conquis. Si certains pouvaient avoir des craintes, après les nombreuses réunions avec tous les acteurs du territoire, chacun a pris conscience que ce site remarquable est un enjeu fabuleux pour notre territoire. Que ce soit l'eau, le chabot, les libellules, tout est en équilibre fragile. Il faut veiller également à prendre en compte les enjeux socio-économiques que représentent la chasse, les APN ou encore l'agriculture. Mais sans être fanatique ou jusqu'au-boutiste, il est très important de veiller à préserver cet espace.

Il interroge sur le régime alimentaire et les prédateurs des chauves-souris et du pique-prune.

M. VINET indique que le pique-prune se nourrit du bois mort. Il est probablement prédaté par les oiseaux cavicoles, tels que les pics, voire par de petits mammifères, la principale menace pour l'espèce restant la chute ou l'abattage des arbres dans lesquels elle vit.

M. BORG rappelle que les sites Natura 2000 sont des zones habitées et qu'il ne faut pas que Natura 2000 vienne perturber l'équilibre fragile des habitants du territoire. Il affirme qu'une coupe d'affouage sur le secteur de l'Estagnol, jusque là autorisée et encadrée par l'ONF, a reçu cette année un avis défavorable au motif de la présence d'oiseaux.

M. PERETTI invite à transmettre des éléments écrits sur cette question de coupes qui ne relève pas de son service et dont il est surpris. Une réponse sera ensuite apportée par la DDTM.

Mme BENE doute que ce refus soit réellement justifié par Natura 2000. En Languedoc-Roussillon, quasiment aucun projet n'a été refusé pour cette raison.

M. LACAZE précise que l'intérêt de Natura 2000 c'est de mieux se connaître, mieux échanger, mieux se comprendre. Il est important de trouver des compromis car la préservation des espèces nécessite parfois des contraintes qu'il est d'important d'expliquer par de la communication et de la sensibilisation auprès des acteurs du territoire.

M. BORG déplore l'état de certaines pistes DFCI et suggère qu'une charte Natura 2000 soit signée avec l'ONF pour leur entretien.

M. PERETTI répond que l'entretien des pistes ne peut pas relever de Natura 2000.

Mme MORERE demande des précisions sur la durée de vie et la prédation chez les chauves-souris.

Mme CARRE explique que la durée de vie des chauves-souris varie entre 5 et 30 ans selon les espèces. Les principaux prédateurs sont les chats et les rapaces nocturnes. Elles sont très sensibles au dérangement en été lors de la naissance puis de l'élevage des jeunes, ainsi qu'en hiver lorsqu'elles hibernent. La sensibilisation des spéléologues est donc très importante.

M. BRUNET ajoute que les cavités ont des défenses naturelles de par leur accès souvent difficiles. Il indique que les préconisations données pour la préservation des chauves-souris sont dans l'ensemble bien respectées par les pratiquants.

M. MOURGUES explique qu'à une époque des coupes de bois ont été interdites en raison de la présence de l'aigle de Bonelli.

M. LACAZE, très impliqué dans le suivi de cette espèce, indique qu'il n'existe aucun argument pouvant justifier l'interdiction des coupes de bois. Au contraire, les coupes peuvent s'avérer utiles pour le maintien des milieux ouverts, très favorables à l'aigle. Il n'y a pas d'incompatibilité.

M. PERETTI rappelle qu'il est important de distinguer Natura 2000 des outils réglementaires tels que les Arrêtés de Protection de Biotope ou la réglementation sur les espèces protégées.

M. CAPUS interroge sur l'impact des lâchers de truitelles sur le chabot de l'Hérault.

M. RAVEL constate que le chabot est toujours présent donc l'impact doit être limité. Il explique que les lâchers ne sont pas faits précisément dans les secteurs à chabot. Il ajoute que l'objectif est une recapture très rapide par les pêcheurs.

M. VINSONNEAU interroge sur le lien entre le chabot de l'Hérault et le chabot du Lez.

Mme BENE explique qu'il a été établi scientifiquement par des analyses génétiques qu'il s'agit d'espèces distinctes qui ont évolué séparément.

M. CARCELLER invite M. MARGHESCU à signer la charte Natura 2000 au nom du syndicat de chasse Saint-Hubert, commune de Saint Guilhem le Désert.

Pour conclure M. CARCELLER rappelle que Natura 2000 n'est pas là pour interdire mais pour accompagner les activités existantes, afin qu'elles se poursuivent en concordance avec l'environnement. Il ajoute que quand des espèces disparaissent, c'est un peu de notre vie qui disparaît.

Le Président du COPIL  
Claude CARCELLER